

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2691>



La rentrée dans les collèges et lycées de Saône-et-Loire

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Lycées/CTA/CAEN -



Publication date: samedi 27 septembre 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



DANS LES LYCÉES (par William Exertier) :

Les nouvelles règles imposées par le gouvernement perturbent la rentrée 2008

Comme chaque année, on retrouve, lors de cette rentrée, des classes très chargées (1ères S à 36-37 au lycée Hilaire de Chardonnnet, groupes de langues vivantes pléthoriques ; 6 classes de 2nde à 35 au lycée Léon Blum), ce qui n'empêche d'ailleurs pas Xavier Darcos de continuer à annoncer des mesures de remédiation en dehors du temps scolaire ; ainsi a-t-il proposé le 1er septembre des stages intensifs de langues vivantes pendant les vacances scolaires. Mas hélas, cette année, la suppression de la carte scolaire et le nombre important d'heures supplémentaires imposées ont encore dégradé les conditions de rentrée dans les lycées et commencent à modifier les comportements des collègues.

Au sujet des HSA

La pression exercée sur les enseignants qui, en juin, avaient refusé les heures supplémentaires au delà de la seule imposable a été importante : ainsi au lycée H. Parriat de Montceau, les groupes de langues vivantes en terminale sont très chargés et on a fait comprendre aux collègues que cela était dû à leur refus d'heures supplémentaires. Au lycée Cassin à Mâcon, ce refus d'HSA en maths aurait réduit l'horaire hebdomadaire des 1ère STI à 3h au lieu de 4 et aurait supprimé les maths des TPE de 1ère S. Finalement, face à cette situation, les collègues acceptent de travailler plus et les heures sup petit à petit se sont résorbées.

Une vision plus globale sur l'ensemble des lycées de Saône-et-Loire fait apparaître des situations difficiles pour les enseignants : les TZR affectés à l'année en août se retrouvent avec des services chargés en heures supplémentaires qu'ils peuvent difficilement refuser. Une collègue de SES habitant Louhans se voit affectée sur un poste partagé entre Montceau et Cluny, alors que le nombre d'heures sup dans cette matière semble important dans quelques lycées chalonnais.



Au sujet de la déssectorisation

La suppression de la carte scolaire a justement pour but d'empêcher cette vision globale des lycées, puisqu'elle met les établissements en concurrence. Imaginez un lycée qui perd 50 élèves de seconde suite à la déssectorisation et qui ne proposerait plus les horaires réglementaires en maths (lycée Cassin). Imaginez un lycée qui recrute 55 élèves de seconde de plus et qui n'ouvre pas de classe supplémentaire alors que cela supprimerait un grand nombre de compléments de service (lycée Lamartine). Cette concurrence impose ainsi une vision qui dépasse rarement les

murs de chaque lycée.

De plus, on remarque que beaucoup d'élèves s'inscrivent dans plusieurs lycées, ce qui induit de nombreux désistements et ne facilite pas les préparations de rentrée ; surtout si on ajoute à cela, comme au lycée Emiland Gauthey, des postes non pourvus en Vie scolaire et secrétariat administratif.

Les inconvénients de la désectorisation sont donc nombreux, mais le pire est qu'elle ne semble pas permettre pas aux élèves de choisir leur lycée mais plutôt aux lycées de choisir leurs élèves.

Et la rentrée 2009 ?

Il est aujourd'hui toujours prévu que la réforme des lycées se mette en place à la rentrée 2009 en classe de seconde, malgré la demande répétée du SNES du report de sa mise en place. En effet, comment envisager que cette réforme ait d'autres buts que de faire très rapidement des économies de postes si on ne laisse pas le temps à la réflexion et à la concertation ?



DANS LES COLLÈGES

(par Martial Grisot) :

Tension sur les effectifs des classes

Les rares ouvertures de classes à Macon Schuman, Montchanin, Buxy, Lugny et Louhans ne peuvent masquer les effets de la suppression de 47 postes dans les collèges de notre département.

Elles semblent confirmer que les prévisions faites en mars par l'Inspection Académique étaient erronées. Le collège de Louhans, par exemple, reçoit en 6ème 75 élèves de plus que prévu.

Dans ces conditions, la moyenne départementale d'élèves par division poursuit sa remontée et elle est supérieure à 24 élèves par classe.

Certains établissements ont des classes littéralement surchargées : à Tournus les 3èmes sont à 27, tout comme les 4èmes à Cuisery, Louhans, Macon Pasteur et Bréart ; les 28 élèves par classe sont atteints à certains niveaux à Saint-Germain-du-Plain et Chalon Jean Vilar, pourtant classé ZEP tout comme Macon Saint Exupéry qui accueille 26 élèves par classe en 3ème. Les sommets sont atteints à Camille Chevalier et Cluny qui ont des niveaux à plus de 30.

Des bienfaits de la RGPP

Les suppressions de postes et l'augmentation des Heures Supplémentaires contraignent un nombre très important de collègues à partager leur service (souvent en dépit de leurs garanties statutaires) dans deux ou trois établissements parfois éloignés.

Alors que les Conseillers d'Orientation Psychologues voient leurs statuts menacés, les enseignants, et particulièrement les professeurs principaux, semblent appelés à jouer un rôle grandissant dans l'orientation des élèves. La circulaire parue au BO n°29 du 17/07/08 prévoit en effet que chaque élève construise un parcours de formation qui doit lui permettre, au cours de sa scolarité de collégien, de passer « au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel (dont 5 jours pour la séquence d'observation de troisième). » Il est également demandé que soit dressée une synthèse de ce parcours lors de l'entretien personnalisé d'orientation entre parents, élèves et professeurs principaux de 3ème...

Les enseignants ne sont pas les seuls touchés par les suppressions de postes. Plusieurs collèges voient disparaître des ½ poste ou des temps pleins d'assistant d'éducation, de CPE, d'agent administratif ou de principal adjoint.



L'aide à la mode Sarkozy

Le dispositif d'accompagnement éducatif est censé être généralisé dans l'ensemble des collèges au 1er octobre. Pour ce faire, chaque établissement a reçu une dotation d'assistants pédagogiques (de 0,5 à 1,5 postes) ainsi que quelques dizaines d'HSE qui doivent leur permettre de proposer aux élèves des activités culturelles, des activités sportives ainsi que de l'aide aux devoirs. Notons que le volume d'HSE consacré à ce dispositif est en chute libre : l'année passée, 14 326 heures avaient été distribuées à 15 collèges (dont 9 classés ZEP) pour l'accompagnement éducatif. En revanche, une dotation financière spécifique est prévue pour rémunérer les associations intervenant dans ce cadre...

Sur l'ensemble des collèges ce dispositif pose plusieurs problèmes. Tout d'abord celui des transports : de nombreux établissements (notamment isolés) n'ont pas de service de ramassage scolaire au-delà de 17 h. Ensuite viennent les problèmes de restauration : la pause méridienne risque d'être considérablement réduite dans les collèges qui n'auront pas la possibilité d'organiser l'accompagnement éducatif après la classe.

Quant aux enseignants, nombreux sont ceux qui n'ont pas le temps ni la possibilité matérielle d'accepter des heures supplémentaires, particulièrement quand ils partagent leur service sur deux ou trois établissements. Le dispositif pourrait donc être pris en charge, dans de nombreux collèges, par les assistants pédagogiques, les assistants d'éducation ainsi que des intervenants extérieurs, a priori compétents et formés... du point de vue de l'administration.

Par ailleurs, la mise en place des Programmes Personnalisés de Réussite Educative, censés lutter contre l'échec scolaire, se poursuit... sans aucune dotation spécifique. Un seul établissement (Saint Marcel) semble réussir à dégager des moyens pour cibler réellement les élèves en difficulté à la fin de 6ème. Ils sont réunis dans la même classe de 5ème et ont 2h de plus inscrites dans leur emploi du temps pendant lesquelles des enseignants les aident en petits groupes. Pour le niveau 4ème : 12 élèves décelés en 5ème ont 2 h d'aide à leur emploi du temps. Dans les autres collèges, la mise en place des PPRE reste floue, ou trop complexe pour le peu d'efficacité. Les enseignants souhaitent donc peu s'investir dans ce projet, faute de moyens. C'est encore à l'assistant pédagogique ou à l'assistant d'éducation que revient la charge de s'occuper de ces élèves en difficulté...

Le Comité Technique Paritaire Départemental examinant les conditions de rentrée dans les collèges de Saône-et-Loire est convoqué le 10 octobre prochain. N'hésitez pas à contacter vos représentants SNES-FSU pour

leur signaler tout élément concernant votre établissement susceptible d'y être évoqué !



C'est pour rire ?

(par Ghislaine Vessiller)

Parfois, quand il s'adresse aux chefs d'établissements, le Rectorat de Dijon a le sens de l'humour : soucieux de célébrer dignement la présidence française de l'Union Européenne, il propose aux élèves de créer un logo sur le thème : « Mon bahut en Europe, l'Europe dans mon bahut ». Les trois premiers logos retenus vaudront à leurs auteurs un voyage à Strasbourg...

Voilà sans doute une mesure efficace pour que nos élèves se convainquent qu'ils appartiennent à une vaste communauté, riche de ses langues et de ses cultures. C'est plus « fun » que l'anglais pré-euro, enterré sans fanfare ni trompette, sans fleurs ni couronnes, en cette année 2008/2009 dans nos collèges, les moyens spécifiques à cet apprentissage ayant été supprimés sans préavis. Et c'est aussi décoratif que les drapeaux qui devaient orner les façades de nos établissements en cette rentrée (si, si, le bruit en a couru..).

Trois voyages à Strasbourg, des mètres de tissus, voilà qui prouve notre ouverture sur l'Europe... Quant à vouloir former des élèves à parler une langue étrangère, on sait bien que notre cher ministre nous en juge fort peu capables...

Alors, à vos crayons ? ...



Fédération Syndicale Unitaire